

**COMMUNE DE NOUZILLY 37380**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 16 MARS 2015**

Le 16 mars 2015 à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Joël BESNARD, Maire

**Date de convocation** : 06/03/2015. **Date d'affichage** : 09/03/2015

**Membres présents** : MM. Joël BESNARD, Jean-Louis BOUJU, Mmes Elisabeth BAEZA-CAMPONE, Joëlle DANIEL, Gwénaëlle DAUTIN, MM Christophe GUYOT, Mmes Laetitia LAURENT, Sophie LECAILLE, Elisabeth MARCHAND, MM David MARECHAL, Maurice PELLAN, Jean PETITBON, Antoine REILLE, Mme Annick REITER

**Membre absent avec pouvoir** :

Pierre GERMON pouvoir à Annick REITER

en exercice : 15    présents : 14    Votants : 15

**Secrétaire de séance** : Annick REITER

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 16 février 2015
- CCCR : Avis sur projet de territoire
- Vote du compte de gestion et du compte administratif 2014 du budget communal + affectation des résultats
- Vote du compte de gestion et du compte administratif 2014 du budget Eau et Assainissement + affectation des résultats
- Contrats TAP (Temps d'Activités Périscolaires)
- Vote des subventions
  
- Questions diverses :
  - \*motion de soutien à l'AMF (Association des Maires de France)
  - ....
  
- Informations :
  - \* amendes de police
  - \*Roue tourangelle
  - \*ATP (Activités temps périscolaires)
  - \*Cinéma
  - \*Unité de méthanisation (visite)
  - \*Débat d'Orientations Budgétaires

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2015**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des 13 membres présents le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 janvier 2015. (Sophie LECAILLE pas encore arrivée).

*Arrivée de Sophie LECAILLE à 20h50.*

## **2015/14 : AVIS SUR LE PROJET DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS**

**Le Conseil municipal a pris connaissance du projet de territoire de la CCCR lors de sa séance du 16/02/15 :**

**A l'unanimité**

**Il approuve le projet de la commission stratégie et prospective économique et :**

**Demande** que dans le cadre du soutien au développement du site d'activités de l'INRA, la CCCR place ce site comme prioritaire au même niveau que les zones d'activités du Castelrenaudais pour le développement des réseaux eau potable (Interconnexion des réseaux d'eau potable Nouzilly/Crotelles) et fibre optique pour le **Très Haut Débit** (permettre aux entreprises déjà en place d'avoir des moyens de communications adaptés à leurs activités).

**Il approuve le projet de la commission Territoire et :**

**Souhaite** que dans le cadre du développement d'un service de transport vers les gares, il soit tenu compte pour les habitants des communes de l'ouest qu'il se fasse vers la gare de Monnaie ou vers le circuit des fils bleus arrivant à Langennerie.

**Demande** qu'avant d'envisager de prendre une compétence voirie il soit fait une simulation du mode de fonctionnement et surtout des conséquences financières pour chaque commune.

Le Conseil municipal approuve l'adhésion au syndicat Touraine Cher numérique, mais rappelle sa demande concernant le site de l'INRA pour les entreprises déjà en place.

**Il approuve le projet de la commission protection du milieu Naturel :**

**Le Conseil municipal rappelle sa demande insistante** depuis de nombreuses années sur la nécessité de créer une déchetterie à proximité du territoire communal, il demande que la réflexion envisagée avec le Vouvrillon soit entamée dès cette année.

**Il approuve le projet de la commission Equipements aquatiques et services à la population :**

**Le Conseil municipal rappelle** sa grande inquiétude sur le déficit annoncé de fonctionnement de l'équipement aquatique qui va pénaliser les autres investissements pour la collectivité et les communes. Il souhaiterait une réactualisation de ce déficit.

**Il approuve le projet de la commission Petite enfance-Enfance Jeunesse et :**

**Regrette** que les équipements petite enfance soient concentrés sur la ville centre et ne puissent pas profiter aux communes rurales éloignées. Il est nécessaire d'améliorer ce secteur pour les excentrés. Le fonctionnement des RAM pourrait être étoffé.

**Le Conseil municipal valide** la non prise de compétence vis-à-vis des ALSH, mais demande, au cas où la CAF persiste dans sa position de ne plus signer de contrats avec les communes, de reprendre la discussion sur ce point en conseil communautaire.

**Il approuve le projet de service fonctionnel et support :**

Mais pense qu'il faudrait peut-être au cours du mandat reprendre une discussion sur les aspects juridiques et marchés publics voire sur la police intercommunale.

## **2015/15 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET COMMUNAL**

En application de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- désigne Monsieur Antoine REILLE Président de séance pour le vote des comptes administratifs.

Joël BESNARD, Maire, présente aux membres du conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2014 pour le budget communal (présentation par chapitres). Les résultats sont les suivants :

**Budget Communal**

	Résultat Clôture N-1	part à l'invest /cpte 1068-2014	Recettes 2014	Dépenses 2014	Résultat exercice 2014	Solde de Clôture fin 2014
<b>Fonctionnement</b>	725 552.98	374 859.88	1 098 976.58	835 859.98	263 116.60	613 809.70
<b>Investissement</b>	185 940.12	0.00	795 590.73	944 931.12	- 149 340.39	36 599.73
<b>TOTAUX</b>	<b>911 493.10</b>	<b>374 859.88</b>	<b>1 894 567.31</b>	<b>1 780 791.10</b>	<b>113 776.21</b>	<b>650 409.43</b>

Entendu le rapport du **Maire qui quitte la salle**, le Président de séance désigné pour ce vote, Antoine REILLE, demande au conseil municipal d'adopter le compte administratif 2014 du budget communal

et de procéder à un vote qui donne les résultats suivants :

Votants : (moins le maire) : 14 (13 présents + 1 pouvoir)  
 Suffrages exprimés : 14  
 POUR : 14  
 Abstention : 0  
 Contre : 0

Le conseil municipal adopte donc le compte administratif 2014 du budget communal par 14 voix pour.

**2015/16 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014 DU BUDGET COMMUNAL**

Joël BESNARD, Maire, présente aux membres du conseil municipal le compte de gestion de l'exercice 2014 pour le budget communal (présentation par chapitres), transmis par le trésorier de Château-Renault qui donne les résultats suivants :

Exercice 2014 : clôture	Résultat de clôture N-1	Part affectée à l'investisst	Solde de
Investissement : - 149 340.39	185 940.12		36 599.73
Fonctionnement : 263 116.60	725 552.98	374 859.88	613 809.70
<b>Total</b>	<b>911 493.10</b>	<b>374 859.88</b>	<b>650 409.43</b>

- considérant que le compte de gestion 2014 du Trésorier (budget communal) est en concordance avec le compte administratif 2014 du Maire (budget communal),
- considérant les résultats obtenus après reprise des résultats de l'exercice antérieur (N-1)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- adopte par 15 voix pour (14 présents + 1 pouvoir) le compte de gestion 2014 du Trésorier de Château-Renault pour le budget communal.

### 2015/17 : AFFECTATION DES RESULTATS 2014 DU BUDGET COMMUNAL

Joël BESNARD, Maire, présente aux membres du conseil municipal l'affectation possible des résultats 2014 du budget communal (à reporter au Budget primitif 2015) :

<b>Excédent d'investissement 2014</b>	36 599.73	cpte 001 recettes d'investissement
Restes à réaliser Dépenses d'investissement	232 700.00	
Restes à réaliser Recettes d'investissement	38 000.00	
<b>Part à affecter à l'investissement</b>	<b>158 100.27</b>	<b>cpte 1068 recettes investissement</b>
Solde de clôture du Fonctionnement	<b>650 409.43</b>	
<b>Solde de Clôture disponible Fin 2014</b>	<b>455 709.43</b>	Report 002 recettes de fonctionnement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- adopte par 15 voix pour (14 présents + 1 pouvoir) l'affectation des résultats 2014 du budget communal à reporter au budget 2015, telle que proposée ci-dessus, soit :

(650 409.43 €)  
158 100.27 € au compte 1068 (recettes d'investissement)  
455 709.43 € au compte 002 (recettes de fonctionnement)  
36 599.73 € au compte 001 (recettes d'investissement)

### 2015/18 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

En application de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- désigne Monsieur Antoine REILLE Président de séance pour le vote des comptes administratifs.

Joël BESNARD, Maire, présente aux membres du conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2014 pour le budget Eau et Assainissement (présentation par chapitres). Les résultats sont les suivants :

## Budget Communal

	Résultat Clôture N-1	part à l'invest /cpte 1068-2014	Recettes 2014	Dépenses 2014	Résultat exercice 2014	Solde de Clôture fin 2014
<b>Fonctionnement</b>	195 416.23	0.00	106 793.89	52 237.23	54 556.66	249 972.89
<b>Investissement</b>	134 820.15	0.00	52 136.20	43 736.48	8 399.72	143 219.87
<b>TOTAUX</b>	<b>330 236.38</b>	<b>0.00</b>	<b>158 930.09</b>	<b>95 973.71</b>	<b>62 956.38</b>	<b>393 192.76</b>

Entendu le rapport du **Maire qui quitte la salle**, le Président de séance désigné pour ce vote, Antoine REILLE, demande au conseil municipal d'adopter le compte administratif 2014 du budget eau et assainissement

et de procéder à un vote qui donne les résultats suivants :

Votants : (moins le maire) : 14 (13 présents + 1 pouvoir)  
 Suffrages exprimés : 14  
 POUR : 14  
 Abstention : 0  
 Contre : 0

Le conseil municipal adopte donc le compte administratif 2014 du budget eau et assainissement par 14 voix pour.

### 2015/19 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Joël BESNARD, Maire, présente aux membres du conseil municipal le compte de gestion de l'exercice 2014 pour le budget eau et assainissement (présentation par chapitres), transmis par le trésorier de Château-Renault, qui donne les résultats suivants :

Exercice 2014 : clôture	Résultat de clôture N-1	Part affectée à l'investist	Solde de	
Investissement :	8 399.72	134 820.15	0.00	143 219.87
Fonctionnement :	54 556.66	195 416.23	0.00	249 972.89
<b>Total</b>	<b>62 956.38</b>	<b>330 236.38</b>	<b>0.00</b>	<b>393 192.76</b>

- considérant que le compte de gestion 2014 du Trésorier (budget eau et assainissement) est en concordance avec le compte administratif 2014 du Maire (budget eau et assainissement),
- considérant les résultats obtenus après reprise des résultats de l'exercice antérieur (N-1)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- adopte par 15 voix pour (14 présents + 1 pouvoir) le compte de gestion 2014 du Trésorier de Château-Renault pour le budget eau et assainissement.

**2015/20 : AFFECTATION DES RESULTATS 2014 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

Joël BESNARD, Maire, présente aux membres du conseil municipal l'affectation possible des résultats 2014 du budget Eau et Assainissement (à reporter au Budget primitif 2015) :

<b>Excédent d'investissement 2014</b>	143 219.87	cpte 001 Recettes d'investissement
<b>Restes à réaliser</b>	<b>Dépenses d'investissement</b>	150 000
<b>Restes à réaliser</b>	<b>Recettes d'investissement</b>	0,00
<b>Part à affecter à l'investissement</b>	<b>6 780.13</b>	<b>cpte 1068 recettes investissement</b>
Solde de clôture du Fonctionnement	<b>249 972.89</b>	Report 002 recettes de fonctionnement
<b>Solde de Clôture disponible Fin 2014</b>	<b>243 192.76</b>	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- adopte par 15 voix pour (14 présents + 1 pouvoir) l'affectation des résultats 2014 du budget Eau et Assainissement à reporter au budget 2015, telle que proposée ci-dessus, soit :

- (393 192.76 €)
- 6 780.13 € au compte 1068 (recettes d'investissement)
- 243 192.76 € au compte 002 (recettes de fonctionnement)
- 143 219.87 € au compte 001 (recettes d'investissement)

**2015/21 : CONTRATS TAP (TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES)**

Sophie LECAILLE, adjointe aux affaires scolaires et Joëlle DANIEL, coordinatrice des TAP indiquent qu'il faut pallier le départ d'un agent suite à sa démission et demandent la création des postes suivants en animation :

- 1 poste à 0.74/35<sup>ème</sup> (11h x 1820/1600 = 12.51/17 semaines = 0.74/35<sup>ème</sup>)
- 1 poste à 0.94/35<sup>ème</sup> (14h x 1820/1600 = 15.93/17 semaines = 0.94/35<sup>ème</sup>)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3-5°,

Sur le rapport des élues, **décide à l'unanimité** :

- **la création** à compter du mardi 17 mars 2015 de :

1 emploi d'adjoint d'animation contractuel à temps non complet à raison de 0.74/35<sup>ème</sup>  
et

1 emploi d'adjoint d'animation contractuel à temps non complet à raison de 0.94/35<sup>ème</sup>  
pour exercer les fonctions suivantes :

- animation d'ateliers périscolaires le mardi jusqu'à la fin de l'année scolaire
- Ces emplois seront occupés par des agents recrutés par voie de contrats à durée déterminée pour les communes de moins de 2000 habitants lorsque la création d'un emploi dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité (en application de l'article 3-3-5° de la loi n° 84-53)
- la rémunération se fera par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade des adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe et les crédits seront inscrits au budget
- le conseil autorise le Maire à représenter la commune pour la signature des contrats et approuve les modifications apportées au tableau des emplois.

### **2015/22 : SUBVENTIONS 2015**

Entendu le rapport de Jean PETITBON, après avoir étudié les demandes de subventions des diverses associations, après en avoir délibéré :

**Le conseil municipal, décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes en 2015, pour un montant total de : 11 510 €**

**Associations communales : 9 640 €**

<b>ASSOCIATIONS COMMUNALES</b>	<b>SUBVENTIONS 2015 en €</b>
Amicale Poilus de Touraine	80
Association des Parents d'Elèves	600
Comité des Fêtes	500
Coopérative scolaire	2 300
ESN Etoile Sportive Nouzilly	
<u>Sections :</u>	
Athlétisme	900
Badminton	1 000
Gymnastique	900
Comité des fêtes( marché de Noël)	300
Latulu	460
Pic noir	200
TFC	500
TFC Ateliers	300
US Football Nouzilly St Laurent	1 100
Vélo sport	300
Yoga	200
<b>TOTAL</b>	<b>9 640</b>

**Autres Associations et imprévues : 1 870 €**

<b>ASSOCIATIONS EXTERIEURES</b>	<b>SUBVENTIONS 2015 en €</b>
Paralysés de France	50
GIPSIL	200
OTSI Château-Renault	50
Prévention routière	70
<b>TOTAL</b>	<b>370</b>
<b>Subventions imprévues</b>	<b>1 500</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 870</b>

- précise que les crédits seront prévus au budget principal de la commune compte 6574.

### **QUESTIONS DIVERSES**

En séance du conseil municipal du 16 mars 2015 a été présentée la motion de soutien suivante :

#### **MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT**

Le maire a rappelé l'urgence du soutien de l'investissement public local pour relancer la croissance et l'emploi. Il a proposé à l'assemblée de délibérer sur le texte de projet envoyé par l'Association des Maires d'Indre et Loire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- a **approuvé** par 14 voix pour et 1 voix contre, le texte suivant (dont la phrase concernant les médias est barrée, phrase commençant par « en outre .... » et finissant par « injustes ») :

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et



les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de **NOUZILLY** rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

~~En outre, la commune de \_\_\_\_\_ estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.~~

C'est pour toutes ces raisons que la commune de **NOUZILLY** soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

## **INFORMATIONS**

**26/04/2015** : passage de la roue tourangelle. La veille à 17h est organisé un défilé en vélo à Château-Renault, 4 élus sont inscrits dont Joëlle DANEL, Christophe GUYOT et Jean PETITBON.

**Amendes de police** : Il a été envoyé un dossier de demande de subvention pour l'aménagement d'un chemin piétons depuis le gymnase jusqu'au carrefour de la rue Saint Robert/rue de Verdun, avec 2 passages protégés. Coût estimatif : 8 500 €.Prévision des travaux : été 2015.

**19 mars** : Cinéma à Nozilia à 20h30. Film projeté : « les souvenirs ».

**Site internet** : Mise en ligne le 20 mars. Babeth MARCHAND prépare une affiche.

**Unité de méthanisation** : une visite du site par les élus pourrait être envisagée.

**Elections départementales** : rappel des permanences pour le 22 et 29 mars 2015.

**Débat d'orientations budgétaires** : Joël BESNARD présente les prévisions de travaux pour 2015.

Fin de la séance à 0h00.